

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don patrimoine = 21€ de retombées économiques

"Selon une étude Fondation du Patrimoine-publicité 2020"

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et oeuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org. Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.



CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Alpes-de-Haute-Provence
Cci de-Haute-Provence
60, boulevard Gassendi
04000 Digne-les-Bains
04 92 30 59 88
alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org



Place de l'Hôtel de ville
04100 Manosque
04 92 70 34 00
accueil@dlva.fr

NOS PARTENAIRES

Ce projet reçoit le soutien du ministère de la culture, de la Région SUD Provence-Alpes Côte d'Azur, du Département des Alpes de Haute Provence et de la Ville de Manosque.

Dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, la Fondation du patrimoine a apporté son soutien à la restauration de la Villa le Paradis de Jean Giono grâce au mécénat d'AXA.

L'association des Amis de Jean Giono apporte son expertise technique, scientifique et historique au projet.



Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Je donne !
pour la restauration du

Paradis,
maison de l'écrivain
Jean Giono

Manosque - Alpes-de-Haute-Provence

FONDATION
DU
PATRIMOINE



Participez à la sauvegarde du Parais, maison de l'écrivain Jean Giono.

LE PROJET

Il est urgent d'intervenir sur la remise en état de la maison afin de protéger les collections qu'elle abrite et de protéger le bâti : les enduits endommagés provoquent des intrusions d'eau et des problèmes d'humidité, les menuiseries extérieures sont très dégradées, l'installation électrique doit être mise aux normes afin de limiter tout risque d'incendie, un nouveau système de chauffage et de ventilation aujourd'hui inexistant doit être installé afin de limiter les amplitudes thermiques mettant en péril les collections, une importante opération de sauvegarde des espèces végétales encore existantes doit être engagée.

LE LIEU ET SON HISTOIRE

Grâce au succès de son premier roman édité en 1929, *Colline*, Giono achète un bastidon adossé à la colline du Mont d'or à Manosque. De 1930 à 1970 le Parais devient le refuge de Jean Giono, sa femme Elise et leurs deux filles. L'écrivain y réalise la quasi-totalité de son œuvre et laisse après sa mort une bibliothèque personnelle de plus de 8000 ouvrages, des lettres, photos, manuscrits, objets d'art et mobilier. En 2016, la maison est achetée par la ville de Manosque. Durance Luberon Verdon Agglomération qui en assure la gestion et l'animation culturelle, entreprend un vaste projet de rénovation patrimoniale de la maison et de ses jardins. Inscrit au titre des monuments historiques, le Parais est aussi labellisé « Patrimoine du XXème siècle » et « Maison des illustres ». Il est le siège de l'association Les Amis de Jean Giono depuis 1985.

LA MOBILISATION

Les travaux de rénovation permettront au visiteur de voyager dans un univers intime au plus près de la création d'un écrivain, dans un choix de restitution architecturale et patrimoniale la plus fidèle possible, grâce à l'importance du fonds documentaire et iconographique conservé. Le projet a l'ambition de restituer l'esprit des lieux, à savoir une maison d'écrivain avant l'heure : voyageur immobile, Jean Giono a su mettre le Parais au service de son écriture.

LES CONTREPARTIES

À partir de 50 € : une invitation à une lecture musicale et buffet dans les Jardins du Parais ;
À partir de 100 € : une visite privée du Parais à la fin des travaux pour 4 personnes ;
Pour les 50 plus importants donateurs : une édition précieuse et gravée d'un texte de Jean Giono ;
Pour les 3 plus importants donateurs : la privatisation des jardins du Parais pour une réception privée.

Montant des travaux	1 085 864 €
Objectif de collecte	150 000 €
Début des travaux	2024



BULLETIN DE DONNS

Oui, je fais un don pour aider la restauration du Parais, maison de l'écrivain Jean Giono - Manosque

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80038

Ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Formation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Parais, maison de l'écrivain Jean Giono - Manosque

Le montant de mon don est de

80€ 150€ 250€ 500€

Autre montant.....€

Nom ou Société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu

80€	150€	250€	500€
28€	51€	85€	170€

Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière

20€	38€	63€	125€
-----	-----	-----	------

Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).

Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés

32€	60€	100€	200€
-----	-----	------	------

Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaire HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

